



## Rapport de synthèse aux membres de la réunion du Conseil d'administration du 17 juillet 2024

L'objectif de cette réunion du Conseil d'administration était d'examiner la recommandation du Comité des finances et de la vérification d'approuver les états financiers de fin d'exercice et de recevoir le rapport de l'auditeur. Le Conseil d'administration a également discuté de la voie à suivre en matière de planification stratégique et a réfléchi aux progrès accomplis à l'égard des demandes formulées par les membres lors de l'Assemblée annuelle des membres (AAM) de 2023.

### Rapports financiers pour l'exercice clos le 29 février 2024

Les états financiers pour l'exercice 2023-2024 vérifiés par Deloitte LLP, ainsi que le rapport connexe, ont été approuvés. Les états financiers seront mis à la disposition des membres avant le 31 août sur la [page d'information au sujet de l'Assemblée annuelle des membres](#).

### Initiatives axées sur les membres

**Membres à vie :** Le Conseil d'administration est conscient des répercussions de l'application des droits d'adhésion aux membres en exercice qui ont satisfait aux exigences du titre de Membre à vie. Il s'agit d'une question importante, que le Conseil d'administration s'efforce de résoudre dans les plus brefs délais.

**Services en français :** La D<sup>re</sup> Lennie Lalla, désormais directrice générale, Développement professionnel et soutien à la pratique (DPSP) et chef de la direction adjointe, fera des besoins en langue française une priorité. En outre, le Comité sur la langue française du CMFC sera rétabli pour veiller à l'amélioration des services en français. Le nouveau rôle de leadership occupé par la D<sup>re</sup> Lalla sera directement en contact avec les membres.

**Professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFE) :** Le CMFC participe actuellement à des discussions à ce sujet avec les ordres des médecins. Il y a une détermination manifeste à aider les diplômés internationaux en médecine à obtenir leur permis d'exercice au Canada afin d'améliorer l'accès aux services médicaux et, dans le cas du CMFC, aux médecins de famille. Le CMFC s'engage à moderniser ses politiques pour créer des voies d'accès souples et opportunes à la certification et soutenir les PSFE dans leur parcours vers la certification et la pratique au Canada.

### Progression de l'examen exhaustif de la gouvernance

La phase suivante du projet est en cours, à savoir l'établissement d'un organe de supervision qui relèvera directement du Conseil d'administration. De plus amples renseignements sur le mandat et le processus seront communiqués aux membres dès que possible.

### Priorités stratégiques

Le CMFC est en cours de stabilisation après une année de changements au sein de l'équipe de direction. Pour assurer la stabilité jusqu'à la fin de l'examen de gouvernance, le Conseil d'administration réfléchira à un ensemble de priorités à court terme axées sur l'allocation des ressources au cours des prochaines années. Ces priorités s'harmoniseront avec les principaux indicateurs de performance du Conseil d'administration, établis pour mesurer la performance du chef de la direction.

Les priorités à court terme viseront à réduire les dépenses et à permettre la croissance des revenus.

Un plan plus complet, suivant un processus défini et éclairé par l'implication des membres grâce à l'examen de la gouvernance, sera établi dans un horizon de cinq à dix ans. Le plan à plus long terme englobera le nouvel objectif organisationnel et sera mis en œuvre une fois l'examen de la gouvernance terminé.

### **Progrès réalisés depuis la dernière AAM à l'égard de la transparence demandée par les membres**

L'AAM du 1<sup>er</sup> novembre 2023 a été la plus suivie de notre histoire en raison des enjeux qui ont été soulevés par les membres ([voir l'ordre du jour et l'enregistrement](#)). Le 7 novembre, le Conseil d'administration a décidé :

QUE la mise en œuvre de la troisième année de résidence en médecine de famille allait être arrêtée immédiatement et que le CMFC allait entreprendre un examen exhaustif guidé par la motion 6 présentée par les membres (point 9d de l'ordre du jour) à l'AAM 2023

ET

QUE l'examen exhaustif de la gouvernance du CMFC, qui devait commencer dans les premiers mois de 2024, devrait envisager des moyens de donner suite de façon efficace aux autres motions (9a, b, and c) présentées par les membres lors de l'AAM 2023

Le Conseil d'administration [a fait une déclaration officielle aux membres](#) le 8 novembre 2023 pour répondre aux motions des membres sur la base des décisions mentionnées plus haut. En outre, [une mise à jour](#) sur l'intégration de l'arrêt de la mise en œuvre de la troisième année au Projet sur les finalités d'apprentissage a été communiquée le 16 novembre. Étant donné que le CMFC n'imposera pas une troisième année de formation, le Conseil d'administration a déterminé qu'une analyse en ce sens n'était plus nécessaire.

Le 17 juillet 2024, le Conseil d'administration s'est demandé s'il était approprié de mettre les procès-verbaux des réunions à la disposition des membres à compter de l'automne 2024. Les conseillers juridiques, entre autres, étaient d'avis que le procès-verbal ne devait pas être communiqué aux membres à ce moment-là. Il existe en effet des moyens plus réfléchis de tenir les membres informés des travaux du Conseil d'administration et qui fournissent plus de contexte qu'un procès-verbal, y compris les rapports de synthèse de réunions comme le présent document.

La transparence sera renforcée par de nouveaux messages dans Info express, notamment une chronique du chef de la direction pour présenter aux membres les principaux indicateurs de performance et les rapports de synthèse des réunions du Conseil d'administration, tels que celui-ci.

Le chef de la direction et le Conseil d'administration s'engagent à favoriser une culture ouverte et à être à l'écoute des avis critiques. Il s'agit d'un enjeu important qui nécessite de l'attention et de l'investissement, et votre rétroaction est la bienvenue. Quels autres sujets aimerez-vous voir traités dans ce rapport ? [Faites-nous-le savoir.](#)

**La prochaine réunion du Conseil d'administration du CMFC aura lieu le 16 septembre 2024.**